



CSA du 28 février 2023

Déclaration liminaire de la FSU

Les journées de grèves de janvier et février ont été fortement suivies par les personnels de l'Éducation nationale. Les chiffres erronés et mensongers du nombre de grévistes communiqués par le ministère ne pèsent pas grand-chose face à la réalité : des écoles et établissements fermés, des grèves majoritaires avec une forte présence du monde de l'Éducation nationale dans les cortèges.

Les personnels disent avec force leur colère face à une réforme brutale, injuste et injustifiée : qui ici peut affirmer que travailler plus longtemps, dans des conditions difficiles et partir avec une décote est un progrès social ? À l'injustice de la réforme, s'ajoutent le déni de la réalité de nos conditions de travail, le discours hautain d'une incompréhension de la réforme qui serait liée à un problème de pédagogie... autant d'éléments qui alimentent la très forte colère des personnels.

Colère qui est aussi le résultat d'un mépris ouvertement affiché à l'encontre de nos professions depuis trop longtemps, et qui perdure à l'image des annonces ministérielles faites d'abord aux médias ou des mesures hors sol sur les salaires. Pour la FSU, notre système de retraites n'est pas en danger, il est même possible de l'améliorer, de garantir les solidarités par une autre répartition des richesses.

La FSU, comme tous les ans, est engagée avec détermination dans la construction du 8 mars. Les personnels dénoncent l'inaction intolérable du ministère sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Pire, le ministère persiste à piétiner l'égalité salariale, il fait par exemple le choix de l'indemnitaire au détriment de l'indiciaire avec le pacte enseignant. La FSU rappelle son attachement fort à l'égalité professionnelle.

C'est pourquoi la FSU appelle les personnels à se mettre massivement en grève le mardi 7 mars et à se mobiliser le 8 mars, journée internationale des droits des femmes.

Dans les motifs de colère de ce début d'année 2023, la question des salaires est en bonne place. Plus personne n'est dupe de ce que le ministère continue d'appeler « revalorisation salariale ». Les promesses du président candidat ne seront pas tenues : ce ne sera ni +10 % sans contreparties en janvier ni pour tout le monde, mesure qui aurait été de toute façon insuffisante pour rattraper les pertes de ces dernières années. Entre reniement, tromperie et méthode de calcul malhonnête (comme l'intégration des primes Grenelle et du dégel du point d'indice dans les comparaisons), comment croire à la volonté politique de traiter sérieusement la question salariale ?

Quant au pacte et à sa logique qui consiste à travailler plus pour gagner plus, la FSU s'y oppose farouchement. Tout montre la crise structurelle dans laquelle s'enfonce l'Éducation nationale : rentrée de la pénurie, augmentation des démissions et des ruptures conventionnelles, enquête de la DEPP sur le temps de travail des enseignant-es, chiffres de l'observatoire du bien-être qui confirment l'état d'épuisement de la profession, chiffres d'inscrit-es aux concours 2023 encore en baisse... Vouloir imposer le pacte est une réponse hors sol, inégalitaire et irresponsable. La FSU exige une augmentation de tous les personnels, début, milieu et fin de carrière sans contreparties avec un plan ambitieux de

rattrapage immédiat de la perte de pouvoir d'achat subie cette dernière décennie et de meilleures conditions de travail.

Il est par ailleurs urgent que le ministère engage une amélioration des conditions de rémunération et d'emploi des AESH qui subissent la précarité de plein fouet. Il est révélateur et scandaleux que le versement de l'indemnité REP/REP+ n'ait pas été fait en temps et en heure, tout comme pour les AED.

Pour les personnels des filières professionnelles de l'éducation nationale autres qu'enseignantes – sans lesquelles nos écoles et notre service public ne pourraient pas fonctionner – nous attendons un agenda social rapide permettant une revalorisation immédiate et sans contreparties. À l'instar du plan ministériel de requalification de la filière administrative – qui doit être poursuivi, amplifié et donc largement amélioré – des mesures de revalorisation significatives doivent être prises pour l'ensemble de ces personnels.

Actuellement dans les écoles, les établissements et les services, la rentrée continue de se préparer, avec son cortège insupportable de suppressions d'emplois. Le travail sur la carte scolaire dans les départements est en cours. Les différents niveaux du dialogue social s'établissent sur la base de documents partagés. Pour le premier degré, la circulaire de 2003-104 relative à la préparation de la carte scolaire en rappelle la nécessité de « transparence et de concertation », qu'une information doit être complète et qu'une analyse prospective doit être présentée.

Il n'y a pas de transparence garantie quand, par exemple en Ardèche et Savoie, la FSU dispose des prévisions d'effectifs de seulement 50 écoles sur 285. Il n'y a pas d'information complète et identique pour travailler sur les perspectives de rentrée quand les prévisions d'effectifs de 80 % des écoles sont ôtées des documents de travail en Ardèche. Il ne peut y avoir d'analyse prospective sans les prévisions d'effectifs de toutes les écoles. La FSU ne comprend pas ce qui anime cette volonté de restreindre subitement le rôle des représentants de toutes les membres du CDEN de l'Ardèche. Elle demande le respect de la circulaire de 2003.

Dans le second degré, nous dénonçons le manque de démocratie dans des établissements lors des discussions sur les répartitions des moyens. Alors que les instructions académiques données par la secrétaire générale adjointe étaient claires - une remontée des TRMD au service pour la mi-février -, des chefs d'établissement ont refusé de mettre au débat l'organisation pédagogique des EPLE et les conséquences sur la répartition des moyens. C'est un déni de démocratie car, en renvoyant ces échanges à la fin de l'année, les choix seront liés à la répartition des moyens que ces chefs d'établissement auront, sans consultation des conseils d'administration, fait remonter au rectorat.

De même, nous ne comprenons pas pourquoi les choix politiques concernant les UPE2A n'ont pas été présentés et discutés avec les personnels. À l'heure où notre ministre se félicite dans notre académie de l'accueil des élèves réfugiés ukrainiens, le message transmis aux personnels est une diminution des moyens pour plusieurs UPE2A et, pour certains personnels exerçant en éducation prioritaire l'annonce d'une retenue sur salaire pour un trop-perçu.

Nous ne pouvons pas ne pas revenir sur la mobilisation d'établissements de l'éducation prioritaire dans notre académie qui ont vu leur dotation diminuer et donc leurs organisations pédagogiques au bénéfice des élèves remises en cause. Les justifications et les chiffres annoncées par le rectorat dans *Le Monde* nous interrogent. Mais, au-delà de cette bataille de chiffres, nous ne pouvons que constater que les discours ne sont pas suivis d'actes. Alors que notre ministre annonçait il y a quelques jours des actions pour la mixité sociale, comme l'ouverture de sections internationales dans les collèges REP+, la réalité dans notre académie est un financement de cette section, dispositif imposé par le ministère, sur la marge d'autonomie de l'établissement, remettant en cause les choix pédagogiques des équipes. Nous

rappelons notre demande : l'éducation prioritaire, si elle est une priorité, doit être véritablement financée, et les politiques nationales ou académiques doivent être financées en plus de la dotation des établissements avec des moyens fléchés.

Les enseignant-es de la voie professionnelle actent positivement le recul de la ministre Grandjean sur l'augmentation de la durée des PFMP. Cependant nous restons vigilants et nous opposons toujours aux autres propositions de cette réforme dangereuse pour leurs statuts, leurs conditions de travail et celles d'étude des élèves de la voie professionnelle initiale sous statut scolaire.

À cela s'ajoutent les annonces éducatives sur les fondamentaux, sur les évaluations, sur la réforme du collège avec notamment la suppression de la technologie en 6^{ème} à laquelle une grande majorité des conseils d'administration s'est opposée, la voie pro... Cet ensemble a une redoutable cohérence, celle d'une Ecole inégalitaire que la FSU est bien déterminée à combattre tant elle va à l'encontre de son projet d'Ecole démocratique et émancipatrice.

Ce qui se joue en ce début d'année, c'est donc l'avenir de notre système de retraites, l'avenir du service public d'Education, mais c'est aussi l'avenir de notre démocratie. En refusant d'entendre ce qui s'exprime dans la rue, dans les instances, par les représentant-es des personnels, l'exécutif joue un jeu dangereux, celui de décrédibilisation de la parole politique et au final du jeu démocratique.

Enfin, sur l'ordre du jour de ce CSA, nous rappelons notre opposition au principe des LDG qui sont la mise en œuvre de la loi de destruction de la Fonction publique. Les projets de LDG mobilités se veulent harmonisés entre les départements pour le 1^{er} degré et entre les corps pour certaines dispositions. Cette harmonisation est une affaire que les personnels ont déjà connue. Entre 2008 et 2014, les règles ont déjà été malmenées et imposées d'en haut. Les ingrédients de l'époque étaient les mêmes qu'aujourd'hui :

- explosion de tout ce qui est objectif et équitable par la remise en cause de l'ancienneté et de sa valeur,
- mise en avant de tout ce qui est arbitraire voire opaque par la valorisation à outrance des postes à profils notamment.

Les résultats de ces choix sont connus : une gestion des personnels catastrophique, un mouvement complètement sclérosé, des personnels en souffrance avec le sentiment prégnant d'être mal nommé. La FSU dénonce très fortement le retour à la verticalité brutale, à l'absence d'écoute totale, à l'arbitraire général ! Elle mettra tout en œuvre pour un retour à des méthodes de gestion respectueuse des personnels.

Sur les LDG des personnels enseignants du second degré, de vie scolaire et d'orientation, nous dénonçons la volonté de passer en force pour rompre un équilibre et imposer une bonification ne respectant l'article 60 de la loi de 1984.

Enfin, la tentative d'harmonisation se fait, non pas pour améliorer la vie des personnels, mais détériore toujours davantage leurs conditions de travail et de vie. Alors que les temps de trajet s'allongent sans cesse dans les agglomérations de notre académie, alors que le gouvernement mène des campagnes de sobriété énergétique, d'incitation à emprunter les transports en commun et à revoir nos modes de déplacements, le rectorat de Grenoble s'enfoncé toujours dans le tout voiture, imposant une distance de plus de 40 km en voiture à travers la montagne pour pouvoir bénéficier d'un rapprochement de conjoint, sans aucune justification. À l'heure où la société a enfin compris que le réchauffement climatique est une réalité, il serait heureux que notre administration fasse de même !